

Accueils de loisirs Lafayette, (Chaumont), Jonchery,
Foulain, Bologne, Soncourt, Froncles

Quotients	Participation famille à la ½ journée par enfant	Participation famille à la journée par enfant
A B C	2,23 €	3,40 €
D E	3,30 €	4,87 €
F G	4,16 €	6,19 €
H I	5,08 €	7,61 €
J	5,58 €	8,32 €

Contact :
Votre commune



*Mairie de Biesles - Place de la Mairie - 52340 BIESLES
Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Samedi : 8h30 à 12h00
Vendredi : 8h30 à 12h00 - 16h30 à 17h30*

☎ 03.25.31.93.20 - Mail : mairie@biesles.fr - Site : biesles.fr

*Mairie de Le Puits Des Mezes - 1 place des Bleuets - 52340 LE PUITS des MEZES
Mercredi 18 h 00 à 19 h 30*

☎ et Fax 03.25.01.24.15 - Mail : mairie.lepuitsdesmezes@orange.fr

**Pour contacter le service périscolaire
« Cantine-Garderies » :
07-85-10-30-12**



Informations Rentrée scolaire 2019/2020

*Selon délibérations au cours du dernier conseil
communautaire du 4 avril 2019.*

*Les tarifs de restauration scolaire seront établis par délibération
au cours d'un prochain conseil communautaire.*

Agglomération de Chaumont
Direction Education Enfance Jeunesse

C'sam
5 avenue Emile Cassez
52000 CHAUMONT
Tel : 03.25.30.60.69.

Quotients familiaux

Tranches de quotients	Quotients
A	Inférieur ou égal à 209,49
B	De 209,50 à 393,36
C	De 393,37 à 500,82
D	De 500,83 à 575,05
E	De 575,06 à 650,00
F	De 650,01 à 1080,72
G	De 1080,73 à 1346,58
H	De 1346,59 à 1752,32
I	Supérieur ou égal à 1752,33
J	Extérieur à la Communauté d'Agglomération

Etudes surveillées Chaumont et Villiers le Sec

Quotients	Participation famille au trimestre
A B C	17,80 €
D E	25,80 €
F G	32,90 €
H I	39,90 €
J	63,10 €

- Etablissement d'un titre de recette chaque trimestre

Accueils périscolaires

Quotients	Participation famille au ¼ d'heure
A B C	0,21 €
D E	0,26 €
F G	0,31 €
H I	0,36 €
J	0,41 €

- Horaires d'ouverture : 7h30 le matin et fermeture à 18h30
- Pause méridienne en fonction des horaires des classes
- Si besoin, goûter fourni par les parents
- Droit d'inscription de 8 € par enfant (sur le premier titre de recette)

Prise en charge des enfants allergiques pendant le temps de la restauration scolaire

Quotients	Participation famille au ¼ d'heure
A B C	0,21 €
D E	0,26 €
F G	0,31 €
H I	0,36 €
J	0,41 €

- Etablissement d'un Projet d'Accueil Individualisé
- Apport d'un panier repas